



**N°25**  
**07/09/2023**



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
NOUVELLE-AQUITAINE

### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**  
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS  
a.carrera@arvalis.fr

#### Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**  
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :  
FDGDON 64 / ARVALIS  
sylvie.desire@fdgdon64.fr  
a.peyhorgue@arvalis.fr

#### Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**  
q.lambert@terresinovia.fr

#### Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**  
p.mahieu@pa.chambagri.fr

### Directeur de publication

Luc SERVANT  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
accueil@na.chambagri.fr

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs 87000  
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

### Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « **extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Grandes  
cultures N°X du JJ/MM/AA** »



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

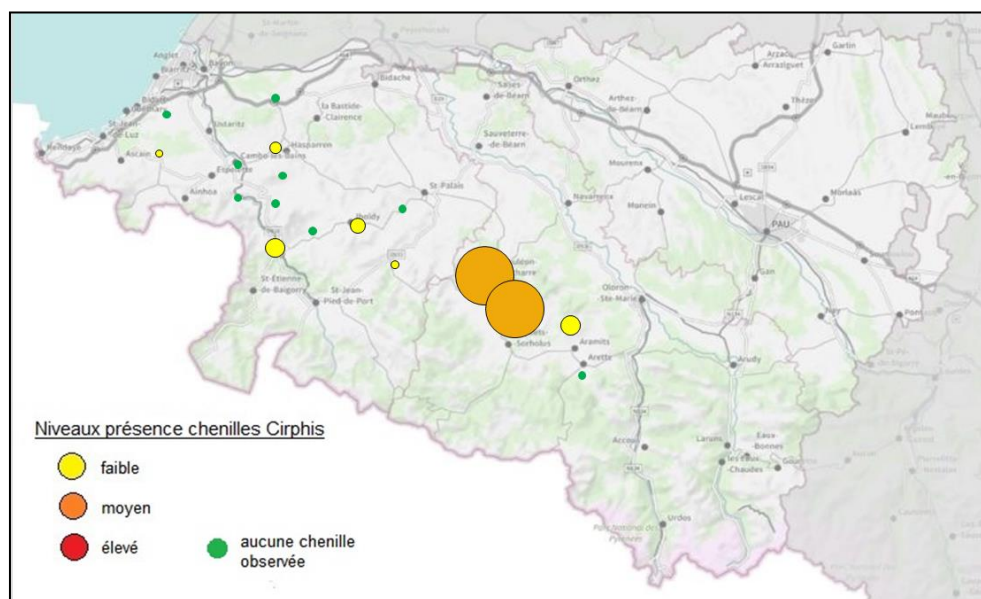
## Ce qu'il faut retenir

### Prairie :

**Cirphis** : des chenilles (démarrage de cycle) et des papillons.

# Prairie

## • Les observations de la semaine



Lors de la tournée de cette semaine, **plusieurs papillons** ont été piégés :

- ARETTE : 3 $\sigma$ + 2 $\varphi$
- ESQUIULE : 2 $\sigma$ + 5 $\varphi$
- ROQUIAGUE : **25 $\sigma$ + 18 $\varphi$**
- JUXUE : 2 $\sigma$
- IHOLDY : 2 $\sigma$
- BIDARRAY : 2 $\sigma$ + 2 $\varphi$
- ITXASSOU : 5 $\sigma$ + 1 $\varphi$

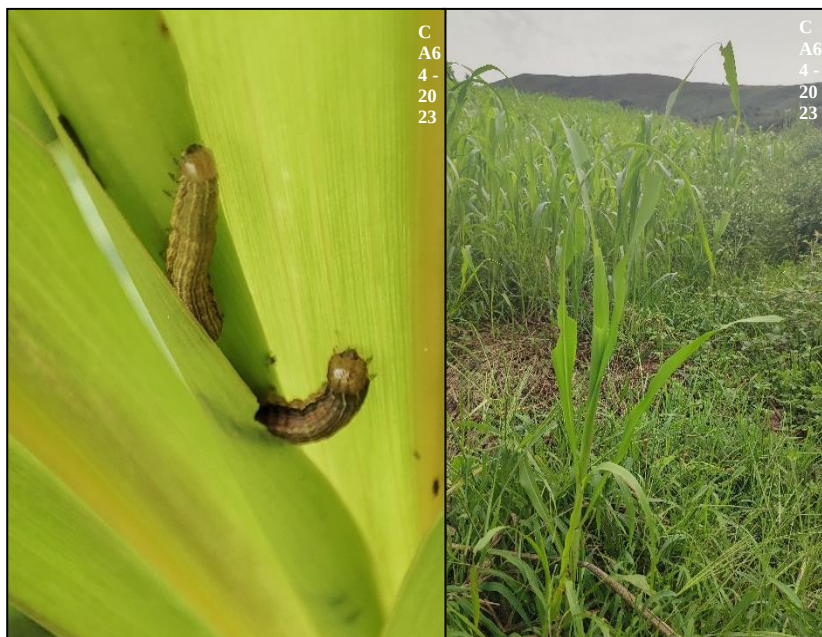
Concernant les **chenilles**, celles-ci sont **présentes sur plusieurs sites**, et les secteurs de **GARINDEIN** et **ROQUIAGUE** sont particulièrement touchés :

- ESQUIULE : 5 larves/m<sup>2</sup> (majoritairement < 10 mm + quelques-unes de 20 mm)
- GARINDEIN : **15 larves/m<sup>2</sup>** (majoritairement < 10 mm + quelques-unes de 20 mm)
- ROQUIAGUE : **10 à 20 larves/m<sup>2</sup>** (majoritairement < 10 mm)
- JUXUE : 2 larves/m<sup>2</sup> (10 mm)
- IHOLDY : 4 larves/m<sup>2</sup> (15 mm)
- BIDARRAY : 5 larves/m<sup>2</sup> (majoritairement < 10 mm + quelques-unes de 20 mm)
- HASPARREN : 3 larves/m<sup>2</sup> (10 mm)
- SAINT-PEE-SUR-NIVELLE : 2 larves/m<sup>2</sup> (< 10 mm)



Larves de cirphis (> 20 mm et 10 mm) et déjections observées sur le site de **GARINDEIN**

## Présence de cirphis sur du sorgho



Larves de cirphis (20 mm) et dégâts observés sur du sorgho à HASPARREN

Des chenilles cirphis ont également été repérées sur du **sorgho** (HASPARREN).

### Evaluation du risque :

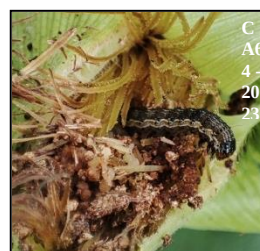
Bien que les densités de chenilles observées restent en-dessous du seuil de nuisibilité pour le moment (< 20 larves/m<sup>2</sup>), la présence importante de celles-ci sur certains sites et sur différentes cultures nécessite de faire preuve de plus en plus de vigilance. **C'est le moment de faire le tour très régulièrement des prairies.**

L'observation des chenilles est facilitée le matin avec la rosée. La larve est reconnaissable par sa ligne jaunâtre latérale. Au toucher, la larve s'enroule sur elle-même.

Dans le cas de présence avérée, **faire piétiner le bétail** est efficace : il ne faut pas hésiter à « **serrer** » **les bêtes quelques heures sur une petite surface, et à répéter l'opération un peu plus loin.**

### Autre ravageur : présence d'Héliothis

Des chenilles Héliothis sont toujours présentes sur le maïs, elles ont notamment été observées à SAINT-PEE-SUR-NIVELLE et CAMBO-LES-BAINS. La chenille cause des dommages sur les épis de maïs doux, maïs semences, haricots verts, piments..., il faut donc faire preuve de vigilance. A ce stade, sur maïs, il n'y a rien faire. La chenille consomme le haut de l'épi sans normalement s'étendre au-delà.



à

Chenilles Héliothis observées à SAINT-PEE-SUR-NIVELLE et CAMBO-LES-BAINS

### Pour se tenir informé

Suivre les **bulletins cirphis** publiés chaque semaine pour connaître les observations proches de ses parcelles (site internet de la Chambre d'Agriculture et relais partenaires ; envoi mail sur demande).

Le **groupe Facebook Prairies.64** permet d'échanger sur les prairies basco-béarnaises et d'être au courant plus rapidement de la présence de chenille.



L'application gratuite pour smartphone **GeoInsecta** permet de signaler la présence de chenilles sur vos parcelles et de voir les parcelles touchées sur une carte évoluant en temps réel avec les signalements d'autres utilisateurs. Elle présente aussi un système d'alerte lorsqu'une parcelle située à moins de 10 km est indiquée comme attaquée.

#### **Contacts :**

Noémie LAVERGNE : 06.51.81.10.19 // n.lavergne@pa.chambagri.fr

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :** Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

***Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).***

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*